

DÉPARTEMENT  
DES  
YVELINES

ARRONDISSEMENT  
DE  
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

28 JUIN 2023

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 45

OBJET

**Constatation de résultat  
2022 – budget annexe  
service de soins infirmiers  
à domicile**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.  
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 4 juillet 2023  
par voie d'affichages  
notifié le  
transmis en sous-préfecture  
le 29 juin 2023  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 4 juillet 2023

Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le Directeur Général des Services

Denis BRINQUESSE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
LA COMMUNE NOUVELLE

DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille vingt trois, le 28 juin à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 21 juin deux mille vingt trois, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

**Etaient présents :**

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame PEUGNET, Monsieur BATTISTELLI, Madame MACE, Monsieur JOLY, Madame TEA, Monsieur PETROVIC, Madame NICOLAS, Monsieur VENUS, Madame GUYARD, Monsieur HAÏAT, Madame BOUTIN, Monsieur MILOUTINOVITCH, Madame de JACQUELOT, Monsieur BASSINE, Madame GOTTI, Madame de CIDRAC, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Madame LESUEUR, Monsieur JOUSSE, Madame ANDRE, Madame BRELURUS, Madame SLEMPKES, Monsieur SAUDO, Monsieur NDIAYE, Monsieur SALLE, Madame BOGE, Monsieur JEAN-BAPTISTE, Madame RHONE, Monsieur GREVET, Monsieur ROUXEL, Monsieur LE GARSMEUR

**Avaient donné procuration :**

Madame AGUINET à Monsieur HAÏAT  
Madame MEUNIER à Monsieur VENUS  
Madame NASRI à Monsieur JOUSSE  
Monsieur de BEAULAINCOURT à Monsieur SOLIGNAC  
Monsieur LEGUAY à Madame GUYARD  
Madame GRANDPIERRE à Madame HABERT-DUPUIS  
Madame CASTIGLIEGO à Madame RHONE  
Madame FRABOULET à Monsieur GREVET

**Secrétaire de séance :**

Monsieur BASSINE

**N° DE DOSSIER** : 23 E 23b

**OBJET** : CONSTATATION DE RESULTAT 2022 – BUDGET ANNEXE SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE

**RAPPORTEUR** : Monsieur SOLIGNAC

\_\_\_\_\_  
**Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,**

Le Conseil Municipal vient d'examiner le Compte Administratif 2022 du budget annexe Service de Soins Infirmiers à Domicile de la Ville de Saint-Germain-en-Laye dont les résultats vous sont rappelés ci-après :

		DEPENSES	RECETTES
REALISATION DE L'EXERCICE	FONCTIONNEMENT	165 469,49 €	112 461,33 €
	INVESTISSEMENT		
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT		284 657,84 €
	RESULTAT REPORTE INVESTISSEMENT		5 790,35 €
	TOTAL REALISATIONS + REPORTS	165 469,49 €	402 909,52 €
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	FONCTIONNEMENT		
	INVESTISSEMENT		
	TOTAL DES RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1		
RESULTAT CUMULE	FONCTIONNEMENT	165 469,49 €	397 119,17 €
	INVESTISSEMENT	0,00 €	5 790,35 €
	TOTAL CUMULE	165 469,49 €	402 909,52 €

Soit un résultat global 2022 de + **237 440,03 €**

Le budget annexe des soins infirmiers à domicile étant clôturé, les reprises de résultats seront constatées au Budget Supplémentaire de l'exercice 2023 du budget principal de la Ville.

2023

## DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

PREND ACTE que le budget annexe des soins infirmiers à domicile étant clôturé, les reprises de résultats seront constatées au Budget Supplémentaire de l'exercice 2023 du budget principal de la Ville.

POUR EXTRAIT CONFORME,  
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PÉRICARD

Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye

*La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.*